



Pour principe du contradictoire

Par **phoenix76**, le 17/12/2009 à 11:57

Bonjour,

Je souhaiterais savoir lorsque l'on est convoqué à une procédure de droit commun devant le JAF, est ce que l'on doit fournir à **la partie adverse**, en plus de tous les justificatifs de revenus, les autres documents servant à notre défense ?

Et tous nos arguments constituant notre défense ?

Merci.